

# Chapitre 1

## Entretien avec Harald Hartung sur les jeunes et la santé

---

*Chef de l'unité « Politique et programme en faveur de la jeunesse », Commission européenne*

**Q 1 : Au regard des récents progrès économiques, sociaux et politiques réalisés sur notre continent, estimez-vous que le présent et l'avenir proche des jeunes Européens sont « sains » (en termes de conditions de vie, de bien-être, d'opportunités, etc.) ?**

La crise a touché de nombreux aspects de la vie de la génération actuelle de jeunes : éducation, emploi, participation sociale et civique, santé. Pourtant, les quelque 90 millions de jeunes que compte l'Union européenne forment une population très diverse. Pour certains jeunes, l'horizon est loin d'être bouché, mais le fossé se creuse avec les moins favorisés. Les handicaps ne sont pas uniformément répartis : on voit ainsi certains groupes de jeunes hériter de la plupart des désavantages. Le système éducatif reproduit trop souvent les schémas socio-économiques. Les jeunes défavorisés sont les plus exposés au risque de basculer dans la catégorie des « NEET » (ni dans l'emploi, ni dans l'éducation, ni dans la formation). Le chômage, la pauvreté ou un logement inadapté peuvent également induire des problèmes de santé mentale, comme la dépression, la consommation de substances illicites ou le suicide.

La situation des jeunes est alarmante du côté le moins enviable du fossé. Refuser d'investir dans le potentiel humain et social de tous les jeunes, c'est entraver la croissance future. Les emplois sont importants, mais ne constituent qu'une réponse parmi d'autres à l'intégration des jeunes, qui doivent se sentir membres à part entière de leur voisinage immédiat. Les jeunes qui, pour une raison ou une autre, éprouvent un sentiment d'abandon, d'exclusion ou de marginalisation peuvent développer des comportements antisociaux et nourrir des rancœurs, prélude à l'hostilité. Nous observons une ferveur croissante pour les idées radicales ou antidémocratiques. Les actes terroristes de Paris et de Copenhague illustrent bien les conséquences potentielles de telles idées poussées à l'extrême.

**Q2 : Comment définiriez-vous une réponse « saine » d'une politique de jeunesse capable de contribuer à responsabiliser, à inclure socialement et à garantir la participation et le bien-être des jeunes ?**

La jeunesse est la principale ressource future de l'Europe, elle mérite notre soutien. L'emploi, l'inclusion sociale, la participation, la santé et le bien-être agissent comme des vases communicants. Notre approche de la situation des jeunes doit donc être mûrement réfléchi. Nous devons enclencher une dynamique qui transforme les cercles vicieux en cercles vertueux, à la lumière de ce que nous savons des interactions entre ces différents domaines. Ce processus nécessite des actions politiques cohérentes dans chacun des secteurs, et une mutualisation des ressources disponibles.

Une réponse « saine » doit permettre aux jeunes de renforcer leurs compétences et leur résilience, afin de se préparer aux échecs et défis que la vie leur réserve. Elle doit également veiller à ce que leurs préoccupations soient entendues par les décideurs, et qu'on leur offre la chance de contribuer à leur mesure au bien de la société civile.

Cette tâche incombe à tous ceux dont les activités – qu'il s'agisse de collaboration, de soutien ou encore de prises de décision – concernent les jeunes, le scolaire, les travailleurs de jeunesse, les professions médicales, les institutions culturelles et les clubs sportifs, entre autres. Ces organisations devraient unir leurs efforts dans un souci d'harmonisation, afin de les rendre plus aptes à servir tous les intérêts des jeunes sans exception. Cette approche, qui consiste à considérer les intérêts des jeunes comme un tout, est le fil conducteur de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse qui gouverne la coopération entre la Commission européenne et les États membres dans le domaine de la jeunesse.

Une coopération intersectorielle devrait être poursuivie, en partant du terrain pour remonter jusqu'aux forums internationaux. Au niveau local, par exemple, cela peut se traduire par des points d'accès uniques, où des équipes de conseillers pluridisciplinaires se tiennent à disposition des jeunes. De telles structures existent déjà en France et en Belgique, au Danemark (Maisons des jeunes) et en Irlande (centres « Headspace »). Les instances européennes disposent quant à elles de l'expertise et des connaissances nécessaires pour soutenir les actions nationales, régionales et locales.

**Q3 : Quelles sont, en termes concrets, les priorités et les actions de votre institution à cet égard ?**

Les politiques de jeunesse relevant de la compétence des pays, la Commission européenne se charge avant tout de coordonner les efforts des États membres. Elle y participe également en rassemblant, par exemple, des éléments de comparaison et des exemples de bonnes pratiques. Pour mieux intégrer les problèmes des jeunes, les politiques de jeunesse de la Commission européenne veillent à ce que les préoccupations de ces derniers soient reflétées dans les différents champs politiques dans lesquels œuvre l'Union européenne, comme l'emploi ou la santé.

Ainsi, la Recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (2013) appelle les États membres à offrir aux jeunes un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement.

Dans ses politiques de santé, l'Union européenne porte une attention particulière à la nutrition, aux activités physiques, à la santé sexuelle et à la consommation d'alcool, de tabac ou de drogue des jeunes. La Stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité comporte ainsi un plan d'action pour lutter contre l'obésité infantile. Un autre plan d'action, destiné cette fois à combattre la consommation d'alcool, notamment excessive, chez les jeunes, est en cours d'élaboration. Il sera intégré à la Stratégie européenne de réduction des dommages liés à l'alcool.

**Q4 : Comment, selon vous, le travail de jeunesse peut-il contribuer à assurer aux jeunes un avenir plus « sain » ? Parlez-nous un peu de son rôle et de ses limites.**

Une étude conduite par l'Union européenne a confirmé que le travail de jeunesse contribuait à l'épanouissement personnel et social des jeunes. Les bienfaits observés sont multiples : autonomisation, émancipation, tolérance et responsabilisation, première étape de la participation dans les sociétés démocratiques, de l'inclusion et de la cohésion sociale. Sans compter une diminution des comportements à risque.

La crise a eu pour effet d'accroître ces dernières années la demande en travailleurs de jeunesse, mais aussi la pression qui repose sur leurs épaules. Pour les jeunes, ce ne sont pas seulement les enjeux qui ont changé, mais la nature même de ces enjeux. Par exemple, l'omniprésence d'internet et des réseaux sociaux dans les vies des jeunes oblige à se familiariser avec les codes des médias et du numérique, avec les répercussions que cela implique sur le travail de jeunesse. De même, compte tenu de la complexité croissante des problèmes rencontrés par les jeunes, problèmes qui de surcroît interagissent de plus en plus entre eux, les travailleurs de jeunesse doivent accepter de faire équipe avec d'autres professionnels du secteur social. On comprend mieux, au regard des compétences transversales, ou « compétences du XXI<sup>e</sup> siècle », aujourd'hui demandées, pourquoi le travail de jeunesse et ses résultats sont désormais autant reconnus. Une telle coopération devrait idéalement être pensée pour permettre au travail de jeunesse de préserver son identité et ses contributions uniques en faveur des jeunes, un idéal parfois difficilement accessible. Enfin, de nombreux programmes ont souffert de coupes budgétaires et les financements à long terme restent une source d'inquiétude.

S'adapter aux nouvelles réalités dans ce contexte est compliqué mais pas impossible. La déclaration de la 2<sup>e</sup> Convention européenne du travail de jeunesse, formulée en avril 2015 dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, contient des réflexions et des recommandations sur les moyens d'y parvenir, ainsi que sur l'avenir du travail de jeunesse.

En mai 2015, le Conseil des ministres responsables de la jeunesse a adopté des conclusions sur le renforcement des actions jeunesse, soulignant qu'elles contribuaient à l'épanouissement personnel, à l'intégration sociale, à la diversité culturelle et à la citoyenneté active. L'élaboration d'un outil de référence et d'orientation sur le travail de jeunesse de qualité, destiné à aider les services et infrastructures nationales dans leurs activités, a été annoncée. Il offrira une parfaite transparence et des garanties de qualité aux jeunes.

